

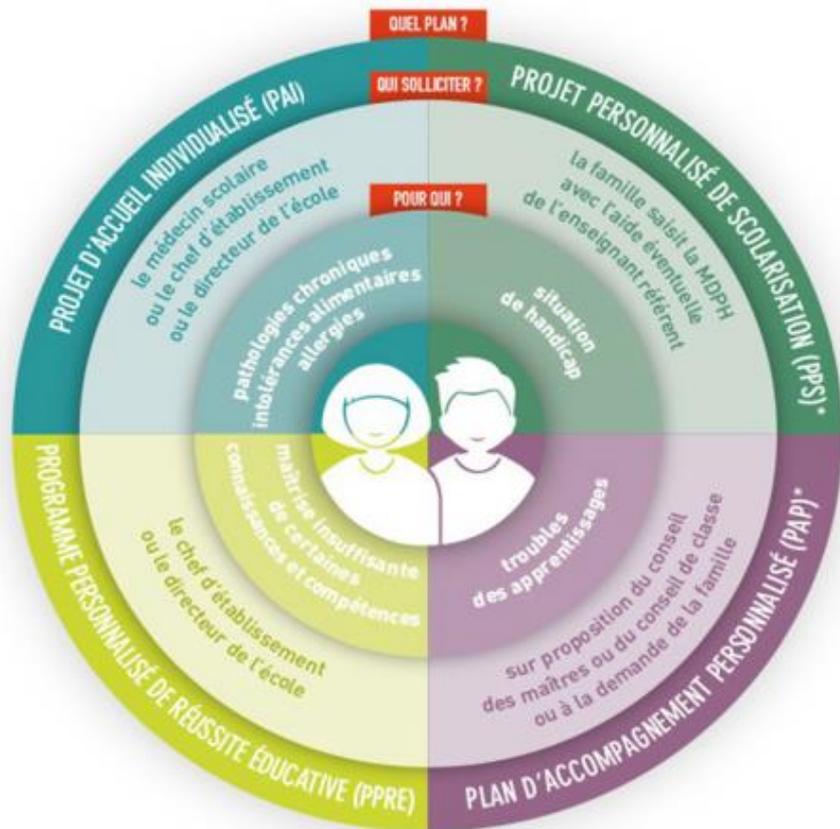
Document à conserver

Construire l'école inclusive – information aux parents

Version du mercredi 21 juin 2023

[À lire le texte en entier sur le site du collège](#)

L'École inclusive permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves et notamment des élèves en situation de handicap.



Selon les besoins de l'élève à son entrée au collège, il est tout d'abord important de savoir si l'élève disposait dans son précédent établissement :

- D'un PAI, d'un PAP, d'un PPS avec ou sans AESH (Accompagnant(e) d'Élève en Situation de Handicap) ;
- **Dans ce cas il faut fournir au collège les documents de l'année précédente.** Le **PAI** nécessite la mise à jour des ordonnances, médicaments et trousse de secours et la validation parfois en votre présence par le médecin scolaire, le **PAP** doit être actualisé au plus tôt dans l'année scolaire.

Selon les besoins, le collège vous proposera de réunir une **équipe éducative** pour mettre en place un **PAP** ou saisir la **MDPH** pour un plan de compensation (**GEVASCO 1^{ère} demande**). La mise en place de « **devoirs faits** » permet d'inclure dans le **PPRE** l'obligation pour l'élève de suivre une à deux séquences par semaine.